

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2021

Présents : Marine ANQUETIN, Thierry BANNER, Eva BAYET, Henri Pierre BRANCOURT, Patricia BRANCOURT, Julien GODEFROY, Mélanie NEMOZ, Pierre PASCAL, Philippe PEYTAVIN, Béatrice POUPART.

Excusé : Théo BURAS

Secrétaire : Mélanie NEMOZ

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 27 janvier 2021,
- Délibération : Approbation du rapport de la CLECT portant sur la compétence incendie,
- Choix du prestataire pour l'action pédagogique et préventive « vélo »

- Démarche mobilité sur le territoire de la CCBA,

- Questions diverses

La séance est ouverte à 21h10

En début de conseil, Monsieur le Maire ajoute une délibération à l'ordre du jour : Dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » - Délibération de principe.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2021

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du conseil du 27 janvier 2021, après discussion, le conseil municipal approuve le compte-rendu à l'unanimité.

DELIBERATION : DEPENSES A IMPUTER AU COMPTE 6232 « FETES ET CEREMONIES » - DELIBERATION DE PRINCIPE.

Il est désormais demandé aux Collectivité territoriales de faire procéder à l'adoption par le Conseil Municipal d'une délibération, précisant les principales caractéristiques des dépenses à imputer au **compte 6232** « Fêtes et cérémonies ».

Il est donc proposé de prendre en charge au compte 6232 les dépenses suivantes :

- D'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant traits aux fêtes et cérémonies, tels que, par exemple les décorations de Noël, illuminations de fin d'année, les jouets, friandises, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations,
- Les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements notamment lors des mariages, naissances, décès, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles,
- Le règlement des factures de sociétés, d'association et troupes de spectacles autres faits liés à leurs prestations ou contrats,
- Les concerts, manifestations culturelles et pédagogique, location de matériel (podiums, chapiteaux,...),
- Les frais d'annonce, de publicité et parutions liées aux manifestations,
- Les frais liés aux manifestations de la bibliothèque communale,
- Les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants municipaux (élus, agents et le cas échéants de personnalités extérieures) lors de déplacements individuels ou collectifs de rencontres nationales ou internationales, manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'affecter les dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits alloués au budget communal.

DELIBERATION : APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT PORTANT SUR LA COMPETENCE INCENDIE

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que suite à l'avis favorable de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) en date du 19 novembre 2020 portant sur le transfert de charges pour la compétence incendie et le rapport d'évaluation des charges transférées relatif à la compétence incendie.

Ce rapport doit être approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport au conseil municipal par le président de la commission.

Monsieur le Maire indique que la CCBA détenant la compétence incendie, il est nécessaire d'intégrer les communes de l'ex-CCLAG (Auribail, Beaumont-sur-Lèze, Lagardelle-sur-Lèze, Le Vernet et Venerque) afin de se mettre en conformité avec les statuts. A cet effet, à compter de 2021, la CCBA paiera les contributions SDIS des communes citées ci-dessus et minorera en contrepartie leur attribution de compensation pour un montant arrêté à celui des contributions qu'elles ont versées en 2020.

La CLECT a déterminé à l'unanimité le montant des attributions de compensation à retenir de la manière suivante :

- Auribail : - 2 300.72 €
- Beaumont-sur-Lèze : - 19 939.63 €
- Lagardelle-sur-Lèze : - 32 597.27 €
- Le Vernet : - 27 106.73 €
- Venerque : 33 018.92 €

Après discussions, le conseil municipal délibère et approuve à l'unanimité le rapport d'évaluation des charges transférées de la CLECT du 19 novembre 2020 relatif au transfert de charges pour la compétence incendie des communes de : Auribail, Beaumont-sur-Lèze, Lagardelle-sur-Lèze, Le Vernet et Venerque.

CHOIX DU PRESTATAIRE POUR L'ACTION PEDAGOGIQUE ET PREVENTIVE « VELO »

Lors du conseil municipal du 14/10/2020, trois projets autour de la prévention routière avaient été présentées par Madame Marine ANQUETIN et Monsieur Pierre PASCAL (journée dédiée à la sécurité routière, manifestation autour de la pratique du vélo à destination d'un jeune public, démarche pour obtention label « ville prudente »).

Afin d'organiser la manifestation autour du vélo dont l'objectif est de sensibiliser, conseiller et enseigner la pratique du vélo, deux prestations ont été consultés :

La « Maison du vélo » à Toulouse

Le montant de ce projet : 450 € HT la journée ou 300 € HT la demi-journée.

Le club de vélo de Venerque

Madame Marine ANQUETIN a contacté le club de vélo de Venerque et présente au conseil municipal les échanges qu'elle a eu avec Madame Cathy MONCASSIN.

Ces échanges ont été très positifs, le club propose d'organiser une journée Sécurité Routière le Dimanche 30 mai comprenant :

- Exercices en plateau primaire,
- Circulation village,
- Activités pour les adolescents.

Le montant de la journée : 350 € HT.

Après discussion, le conseil municipal est d'accord pour choisir le club vélo de Venerque en tant que prestataire pour l'organisation de cette journée.

Madame ANQUETIN fait un compte rendu de la réunion à laquelle elle a participé sur le thème « Le mois de Mai à vélo » portée par le Pays du Sud Toulousain et animé par Madame Aurore BLASCO, chargée d'affaires au Pays Sud Toulousain.

Le conseil convient de participer à cette manifestation (affichage dans les documents de communications dédiés), sous-réserve que les inscriptions puissent être réservées aux seuls enfants du village.

DEMARCHE MOBILITE SUR LE TERRITOIRE DE LA CCBA

Madame Mélanie NEMOZ a participé à la commission mobilité qui s'est réunie début mars.

Elle présente au conseil municipal l'objectif de la commission « Mobilité » de la CCBA qui souhaite, en partenariat avec le Pays du Sud Toulousain, construire une feuille de route du développement de la mobilité sur notre territoire et à court terme (juin 2021) élaborer un document de référence répertoriant nos besoins pour négocier avec la région qui porte cette compétence.

Cela concerne le développement de six services :

Les transports réguliers (navettes),
Les transports scolaires,
Le transport à la demande (TAD),
La mobilité solidaire,
Les voitures partagées (deux voitures vont être proposées en auto-partage par la CCBA lors d'une phase d'expérimentation),
La mobilité active (piétons, chemins, pistes cyclables, etc).

Afin de pouvoir rendre une 1^{ère} version en juin, il est nécessaire de faire remonter les besoins de notre commune d'ici début avril.

Madame NEMOZ va élaborer un tract qui sera distribué aux administrés dans les jours venir.

Deux autres dispositifs portés par le Pays du Sud Toulousain ont été présentés à cette réunion :

- Le Rezo pouce, réseau solidaire pour les trajets du quotidien, intermédiaire entre l'autostop et le covoiturage. Un arrêt pourrait être proposé au village. Phase expérimentale qui débutera en avril.
- Le schéma cyclable dont l'objectif est d'aboutir à un réseau cyclable continu et sécurisé sur le territoire de la CCBA. Une enquête en ligne sera accessible du 6 avril au 30 mai pour recueillir les pratiques, besoins et envies des citoyens (www.payssudtoulousain.fr).
- Cette information sera ajoutée au tract sur la mobilité.

QUESTIONS DIVERSES

➤ PROJET LOCATION DE TOIT

Monsieur le Maire a reçu l'Association Rayon Vert le 24 février afin d'analyser la possibilité de pose de panneaux de photovoltaïques sur les toits des établissements communaux.

Il en ressort que la pose de panneaux sur le toit de la Halle paraît impossible, la pose de panneaux sur le toit de la mairie serait la solution la plus valable.

Madame NEMOZ a contacté « Courant Naturel » pour effectuer aussi une étude de travaux de pose de panneaux.

L'entreprise fera une proposition pour l'auto-consommation.

➤ TERRAIN DE PETANQUE

Après de longues journées de travail, les employés ont réalisé le nouveau terrain de pétanque avec brio.

D'ici quelque temps, le terrain sera agrémenté de bancs, de fleurs en bordure, ...

➤ TRAVAUX ABATS-SON DU CLOCHER DE L'EGLISE

Les travaux de réfection des abat-sons du clocher de l'église sont terminés.

➤ FUTUR LOTISSEMENT

Le permis d'aménager du futur lotissement a été déposé en mairie et envoyé au Pays Sud Toulousain.

Afin de préparer le permis d'aménager, une réunion en amont du dépôt a eu lieu en mairie avec Madame DUPUY du Pays Sud Toulousain, le lotisseur et le géomètre expert.

➤ BIBLIOTHEQUE

Madame POUPART s'est rendue à la Médiathèque Départementale, 242 livres ont été prêtés à la bibliothèque communale pour une durée d'un an : romans, BD, mangas et documentaires.

La séance est levée à 23h30